



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Conseiller technique Ecole inclusive

Montpellier le 12 juin 2023

Affaire suivie par :
Guillaume Laffitte
Conseiller technique École inclusive
Pôle académique École Inclusive
Mél : ecole-inclusive@ac-montpellier.fr

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

La rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des Universités

à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
S/c de Madame et Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive – année scolaire 2023-2024

Référence : bulletin officiel n°23 du 8 juin 2023
Pièce jointe : fiche individuelle de candidature

Le déploiement de l'école inclusive constitue une priorité nationale et académique. Ainsi, des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive, construits autour de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Trois grands axes sont retenus :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves
- Travailler en équipe et avec les partenaires.
- Se former dans un contexte professionnel spécifique.

Les formations proposées dans l'académie s'adressent aux personnels qui sont tous amenés à accompagner des élèves à besoins particuliers afin de leur permettre d'acquérir une expertise de personne ressource de l'école inclusive ; elles sont proposées aux titulaires du CAPPEI, aux enseignants non spécialisés, à des personnels non enseignants au sein de la communauté éducative (AESH notamment) dans une logique pluri-catégorielle ;

Pour 2023-2024, l'académie de Montpellier propose 8 modules de formation d'initiative nationale qui se dérouleront tous à Montpellier, à l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC) :

- Parcours de formation et d'insertion professionnelle des élèves reconnus en situation de handicap
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6096.
 - Dates : du 16/10/23 (13h30) au 20/10/23 (12h), soit 25 heures.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles des fonctions cognitives
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6050.
 - Dates : du 13/11/23 (13h30) au 17/11/23 (12h), soit 25 heures.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6013.
 - Dates : du 27/11/23 (13h30) au 01/12/23 (12h), soit 25 heures.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés à la grande difficulté scolaire
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6056.
 - Dates : du 11/12/23 (13h30) au 15/12/23 (12h), soit 25 heures.

- Exercer les missions de personne ressource pour l'école inclusive
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6105.
 - Dates : du 15/01/24 (13h30) au 19/01/24 (12h), soit 25 heures.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés au haut potentiel intellectuel.
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6058
 - Dates : du 29/01/24 (13h30) au 02/02/24 (12h), soit 25 heures.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6059.
 - Dates : du 04/03/24 (13h30) au 08/03/24 (12h), soit 25 heures.
- Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale.
 - Niveau 1 ; identifiant : 23NDGS6036.
 - Dates : du 18/03/24 (13h30) au 22/03/24 (12h), soit 25 heures.

La liste des modules de formation ainsi que leurs descriptifs sont disponibles dans le bulletin officiel cité en référence.

Procédure pour candidater :

Les personnels intéressés doivent compléter la fiche de candidature adressée en pièce jointe.

Trois vœux de formation maximum sont possibles. La date limite de retour des candidatures est fixée au lundi 19 juin 2023 (courriel du service du personnel de chaque département d'affectation indiqué sur la fiche individuelle de demande).

Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale désigneront ensuite les personnels retenus en prenant appui sur les avis des inspecteurs du premier degré et des chefs d'établissement. Ces listes seront adressées par les services des personnels des DSDEN au plus tard le 23 juin 2023 : ce.receafc@ac-montpellier.fr

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort à l'administration centrale. La liste récapitulative nationale validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire à l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) qui procédera à l'inscription des candidats retenus afin de pouvoir établir les ordres de mission nécessaires.

Calendrier MIN école inclusive

- Candidatures : jusqu'au 19 juin 2023.
- Transmission des candidatures avec avis des directeurs académiques : du 19 juin au 23 juin 2023.
- Validation des candidatures par l'EAFC et transmission à la DGESCO : du 23 au 30 juin 2023.
- Mise en œuvre des MIN : d'octobre 2023 à mars 2024.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL